

Profession architecte

Olivier Chadoin

Recensé : Florent Champy. 2011. *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris : Presses universitaires de France

Dans sa Nouvelle théorie sociologique des professions, Florent Champy entend montrer la spécificité du métier d'architecte, en tout temps et en tout lieu. Si l'ouvrage pose des questions théoriques majeures, il suscite néanmoins des réserves méthodologiques liées à la faible prise en compte des dynamiques sociales de la profession.

L'ouvrage de Florent Champy entend renouveler le champ de la sociologie des professions. D'inspiration théorique, son livre se construit à partir d'allers-retours entre l'observation empirique du métier d'architecte et une relecture de deux courants majeurs de la sociologie des professions, le fonctionnaliste et l'interactionniste. L'auteur reproche particulièrement au courant interactionniste d'esquiver la question de la spécificité des groupes professionnels en traitant de façon équivalente de l'activité des professions savantes et des métiers dits modestes. Son objectif est donc de revenir à la description du travail des professionnels et de revaloriser la singularité de leur activité en spécifiant ce que font les architectes que d'autres ne font pas et donc de dire « les conditions que le travail d'un architecte doit remplir pour que nous puissions dire qu'il s'agit d'architecture » (p. 20). Selon Champy, la spécificité des architectes reposerait sur un socle « épistémologique », autrement dit un ensemble de savoirs et savoir-faire, articulé autour de valeurs stables. Loin de renvoyer à des pratiques variables en fonction des contextes et de la segmentation interne à la profession, le métier d'architecte s'appuierait sur une culture qui, comme une substance, perdurerait aussi bien dans l'espace que dans le temps. Elle n'aurait donc pas simplement une identité sociale mais quasiment aussi une essence. L'auteur dit à ce titre, lors d'un entretien radiophonique, qu'il est possible de « montrer la spécificité de l'architecture avec un grand A en tout temps et tout lieu »¹. Cette position théorique audacieuse correspond selon l'auteur à une nécessité politique : si les architectes ne parviennent pas à identifier la nature et la spécificité de leur savoir et savoir-faire, ils ne parviendront pas à se défendre face à la normalisation croissante des activités. Il existerait donc une menace de « déprofessionnalisation » qui pèserait réellement sur les architectes, incapables de préciser la nature de leur compétence face à la concurrence des autres métiers.

Sans entrer ici dans le détail de l'argumentation de Florent Champy, je souhaite simplement attirer l'attention sur les bases empiriques de son analyse du métier d'architecte, à partir desquelles il monte en généralité pour revisiter la sociologie des professions.

¹ Passage de Florent Champy dans l'émission « La suite dans les idées de Sylvain Bourmeau », 23 avril 2011. URL : <http://www.franceculture.com/emission-la-suite-dans-les-idees-nouvelle-theorie-sociologique-des-professions-2011-04-23.html>

Les bases empiriques de la proposition théorique

D'abord, étonnamment, l'ouvrage de Champy ne mobilise pas les statistiques démographiques et économiques récentes sur la profession d'architecte (Chadoin et Évette 2010). Elles montrent pourtant non pas une croissance des grosses structures d'architecture mais une grande vitalité des petites, ainsi qu'une composition socio-démographique porteuse de nombreux changements internes. Elles montrent surtout l'image d'une profession qui est loin d'être menacée, si l'on en juge à la capacité à investir de nouveaux marchés et à se positionner face à des professions concurrentes. La proposition d'identifier une spécificité du groupe professionnel, et l'abandon de l'analyse de sa segmentation, ne conduit-elle pas à négliger les « tensions internes » (croissance démographique, le renouvellement des « traits sociologiques », féminisation, rajeunissement, etc.) comme sources de changement des groupes professionnels ?

Ensuite, le lecteur est surpris de l'absence de dialogue avec les travaux réalisés depuis maintenant une bonne quinzaine d'années sur les architectes. Ainsi, les travaux de Véronique Biau (1998, 2003) sur le rôle des mécanismes de consécration dans la fabrication de l'identité professionnelle sont absents. De même pour l'ouvrage de Christian de Montlibert (1995) sur l'autonomie des architectes ou encore le travail de François Aballéa (1990) qui a tenté de caractériser la « professionnalité » des architectes. La liste est loin d'être exhaustive. Ces lectures auraient pu conduire l'auteur à envisager autrement la question du rôle de l'État et de la fabrication d'un modèle de référence identitaire. Surtout, si le fait même d'édifier une théorie à partir d'un cas est fragile, on peut aussi se demander dans quelle mesure cette incomplétude bibliographique et empirique n'affaiblit pas en retour l'ensemble de la position théorique.

Enfin, la stabilité dans le temps et l'espace du socle épistémologique-déontologique signifie-t-elle que ces groupes n'existent que par des mécanismes de défense d'une forme sociale acquise et qu'ils ne sont pas actifs quant à la manière de faire évoluer cette dernière ? La position de l'auteur sur la question de la « déprofessionnalisation » a été discutée dans un travail (Chadoin 2007) qui montre, à l'inverse, que loin d'être démunis dans la défense de leur position, les architectes possèdent une capacité et une force de positionnement et repositionnement fondée justement sur le caractère indéterminé de l'expertise. Une des forces de cette profession est moins la capacité à argumenter sur son expertise, que sa capacité à entretenir son capital symbolique et donc les croyances qui y sont attachées. Outre que l'auteur n'ait pas jugé bon de discuter la question de la construction symbolique des professions, il faut s'interroger sur les raisons et les choix qui l'ont conduit à une telle représentation de la profession d'architecte. Ils sont de deux ordres liés : la construction de l'objet « profession » d'une part, le mode d'investigation empirique de l'autre.

Pour l'auteur, ces groupes professionnels peuvent être regroupés sous l'appellation de « professions prudentielles ». Il s'agit de groupes confrontés à des cas à la fois « singuliers et complexes » qui engagent dans le traitement des problèmes des formes de raisonnement rétives à toute formalisation. La proposition est suffisamment générale pour n'être pas fautive et valable pour de nombreuses occupations salariées comme libérales (c.-à-d. les cadres), protégées ou non. On l'a dit, l'auteur recherche l'unité et la spécificité de cette profession. Ce choix écarte l'idée d'une activité de construction sociale et historique des groupes et postule *a priori* les limites du groupe. Plus exactement, il considère que le groupe est fondé sur un socle spécifique qui présente une continuité historique qu'il s'agit d'identifier. Il s'ensuit un choix méthodologique qui consiste à travailler sur les traités d'architecture, la commande publique d'architecture et enfin l'enseignement. S'agissant des traités d'architecture, on pourrait ici discuter leur choix mais aussi la lecture continuiste qui en est proposée (de Vitruve aux postmodernes). Qui plus est, les traités sont à la fois des prises de positions dans le champ et des discours sur l'architecture. Ils disent rarement quelque chose sur la réalité des processus de construction et leurs évolutions. De même, la commande publique n'est qu'un mode d'exercice de l'architecture, certes symboliquement dominant, mais il reste que près de 70% de la commande d'architecture est privée. Retenir ce mode d'exercice c'est de fait choisir de travailler sur la fraction du champ de l'architecture qui accède à

cette commande, laquelle est de plus la fraction dominante (Biau, 2003), donc peu représentative de l'ensemble du champ. Quant à l'enseignement, enfin, le fait de n'observer que les « ateliers de projet », certes au centre de la formation mais aussi un mode pédagogique parmi d'autres des écoles d'architecture, a des conséquences sur l'analyse de la profession. Ce serait finalement comme retenir de la formation d'un sociologue le seul apprentissage des techniques d'enquête ou la connaissance des pères fondateurs. L'absence d'analyse de l'évolution des contenus de l'ensemble des matières enseignées aux futurs architectes ne permet pas de saisir comment cette profession évolue en ajoutant régulièrement à ses programmes de nouvelles composantes (environnement, sciences sociales...). Le travail de Jean-Louis Violeau (2005) sur les ruptures d'après-68 montre au contraire comment cette période a été l'occasion d'un remaniement important de l'enseignement. Il met donc fortement en cause la représentation continuiste de la formation des architectes à partir des traités et ateliers de projet. Focaliser l'observation sur les groupes de projet ne permet tout simplement pas de rendre compte de la formation des architectes. L'observation des programmes complets des Écoles nationales supérieures d'architecture, la diversité des matières enseignées et des modes pédagogiques montre une toute autre réalité. On assiste aujourd'hui à une relative « universitarisation » de ces établissements qui entendent désormais former non seulement des architectes mais aussi aux « métiers de l'architecture » (Chadoin 2007). Cette évolution est d'autant plus marquée que s'installe, avec le cursus Licence-Master-Doctorat, une individualisation progressive des « parcours étudiants ». Enfin, la formation en architecture semble vouloir distinguer de fait aujourd'hui deux segments professionnels avec la mise en place de deux diplômes : le diplôme d'État d'architecture et l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

Des conséquences sur le « regard sociologique »

Les choix méthodologiques de Champy conduisent à faire de l'exercice de la maîtrise d'œuvre le modèle de la spécificité de cette profession et donc à ne pas voir l'important mouvement de diversification des positions et modes d'exercice des diplômés d'architecture. Là où Anselm Strauss (1992) proposait d'étudier comment ces groupes sociaux produisent un travail social singulier « d'unification symbolique » par delà leur différenciation interne, l'auteur postule l'unité comme fait réalisé.

Cette posture ne permet pas d'envisager le travail des architectes dans leurs rapports aux autres métiers de la maîtrise d'œuvre. Les architectes ne produisent en effet pas seuls et l'observation des relations au cours de la réalisation des projets montre que ces derniers ne peuvent s'appuyer seulement sur une conception complètement stabilisée de leur compétence. À l'inverse, ils ont à négocier et construire pour chaque projet une position dans un processus de construction qui réunit des acteurs très divers. C'est la nécessaire dimension relationnelle d'une sociologie des professions. Certes, la seule observation des professionnels au travail peut conduire à surestimer les effets de négociation sur leur identité et elle doit être contrôlée par une observation des modes d'existence institutionnelles (Ordre, certification...) et culturelles (les « habitus » professionnels). En revanche, privilégier l'analyse de cette profession en partant de l'enseignement, des traités, et de la commande publique n'est pas non plus une solution satisfaisante. Elle conduit à surestimer la cohérence et l'unité du groupe.

Enfin, privilégier l'approche de l'unité et de la spécificité est loin de résoudre les problèmes posés par l'analyse des groupes professionnels. Suivant l'analogie au monde scientifique de Thomas Kuhn on pourrait dire que Champy ne retient que l'étude du noyau dur et les périodes de science dites « normales ». Surtout, si la définition de l'unité du groupe est elle-même un enjeu social interne, on fait courir au sociologue le risque d'être parti prenante d'une des fractions de ce dernier dans les jeux de concurrence pour sa définition unitaire. C'est une ambiguïté forte de l'ouvrage : il entend simultanément parvenir à définir l'activité des architectes et ce qu'est l'architecture. En cela, le parti proposé par Champy est porteur d'une position normative quant à la définition des limites du groupe professionnel et son objet. Celle-ci esquivé la question de

l'évolution des professions par diversification du mode d'exercice et reste attachée à la définition traditionnelle du mandat. Cette position n'est pas seulement théorique, elle a des conséquences quant à la définition de la pratique de l'architecture. Elle ouvre donc un débat important sur les enjeux réels de positionnement de cette profession vis-à-vis des autres métiers de la ville. Que nous ayons ici choisi, pour des contraintes de format, de porter l'accent sur les aspects théoriques de l'ouvrage ne doit pas masquer qu'il développe une intéressante lecture de la réalité des enjeux de l'activité des architectes.

Bibliographie

- Aballéa F. et Benjamin M. 1990. « La professionnalité des architectes » (vol. 1 et 2), *Recherche sociale*, FORS, n° 113 et 114.
- Biau V. 1998. « Positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés contemporaines*, n° 29.
- Biau V. 2003. « La consécration des grands architectes », *Regards sociologiques*, n° 25-26.
- Chadoin, O. 2007. « Construction sociale d'un corps professionnel et féminisation, le cas des architectes au tournant des années 90 », *Interrogations ?*, n° 5.
- Chadoin O. 2007. *Être architecte : les vertus de l'indétermination*. Limoges : PULIM.
- Chadoin O. et Évette T. 2010. *Statistiques de la profession d'architecte, 1998-2007. Socio-démographie et activités économiques*, site internet du ministère de la Culture et de la communication, février 2010. Consulté le 13 octobre 2011. URL : http://www.developpementculturel.culture.gouv.fr/MCC_Statistiques_profession_architecte_fev_2010.pdf
- Épron J.-P. 1978. *Architecture, architectes, enseignement, Une anthologie, 1790-1948*. Paris : IFA.
- France Culture. 2011. Passage de Florent Champy dans l'émission « La suite dans les idées de Sylvain Bourmeau », site internet de France Culture, 23 avril 2011. Consulté le 13 octobre 2011. URL : <http://www.franceculture.com/emission-la-suite-dans-les-idees-nouvelle-theorie-sociologique-des-professions-2011-04-23.html>
- Hugues Everett C. 1996. *Le regard sociologique. Essais choisis* (textes rassemblés et traduits par J.-M. Chapoulie). Paris : EHESS.
- Lahire B. 2006. *La condition littéraire*. Paris : La Découverte.
- Montlibert de C. 1995. *L'impossible autonomie de l'architecte. Sociologie de la production architecturale*. Strasbourg : PUS.
- Strauss A. et I. Bazzanger (éd.) 1992. *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris : L'Harmattan.
- Violeau J.-L. 2005. *Les architectes et mai 68*. Paris : Éditions Recherches.

Olivier Chadoin est sociologue (LET-LAVUE UMR 7218) et maître-assistant à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. Ses recherches portent sur l'architecture et les métiers de la ville. Il a notamment publié *La ville des individus* (L'Harmattan, 2004) et *Être architecte : les vertus de l'indétermination* (Presses universitaires de Limoges, 2007).

Sa page personnelle : http://www.let.archi.fr/spip.php?article20&lang=fr&let_rubrique=2

Pour aller plus loin :

Colloque international « La sociologie de l'architecture. Un domaine de savoir en construction ? », ENSA Paris-La Villette, Amphithéâtre 11, lundi 17 et mardi 18 octobre 2011. URL : <http://www.let.archi.fr/spip.php?article439&lang=fr>

Pour citer cet article :

Olivier Chadoin, « Profession architecte », *Métropolitiques*, 14 octobre 2011.
URL : <http://www.metropolitiques.eu/Profession-architecte.html>